

Rôle enfance - éducation

[www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)

[periscolaire@porte-de-savoie.fr](mailto:periscolaire@porte-de-savoie.fr)

# les lutins du granier



2020\*  
\*2021

## Pôle enfance- éducation

94, place de la mairie  
Les Marches  
73800 PORTE-DE-SAVOIE  
Tél. 04 79 28 17 04  
periscolaire@porte-de-savoie.fr

**www.porte-de-savoie.fr**

> Accès au « Portail Familles »

Responsable Pôle :  
Marie-Ange LE CERF

### Heures d'ouverture du bureau

mardi et mercredi  
de 13h30 à 17h30  
jeudi de 13h30 à 16h00  
Fermé le vendredi

.....

### Permanence téléphonique pour renseignements

aux heures d'ouverture du  
bureau

.....



## Vous adhérez au Pôle Enfance-Éducation

Pour l'accès à tous les services d'accueil, d'animation et de restauration gérés par le Pôle Enfance-Éducation, vous devez vous acquitter d'une cotisation individuelle de 6 € par enfant pour l'année scolaire.

Chaque famille utilisatrice doit remettre un dossier d'adhésion complet.

Les inscriptions des enfants s'effectuent en juin de l'année scolaire pour la rentrée suivante.

Prévoir 10 minutes pour ce rendez-vous annuel.

Par cette adhésion, vous vous engagez à respecter les modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et son règlement intérieur.

Tout changement de situation en cours d'année doit être signalé au service enfance/éducation

et les attestations doivent être apportées au dossier pour sa mise à jour (lieu d'habitation, vaccins...).

**Voir modalités Pages 16 à 19**

## Votre espace personnel sur notre nouvelle plateforme internet « Portail Familles »

Depuis le 1er janvier 2018, plus aucune inscription ou annulation par email ou téléphone n'est traitée : vous utilisez le Portail Familles accessible sur le site internet de la commune [www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)

**Voir modalités Pages 4 et 16**

### LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

CCCS  
Communauté de Communes  
Cœur de Savoie

CAF  
Caisse d'Allocations  
Familiales de La Savoie

DDCSPP  
Direction Départementale de  
la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

PMI  
Protection Maternelle  
Infantile



## Édito

Mesdames, Messieurs, Chers Parents !

Cette rentrée scolaire 2020-2021 s'inscrit dans un contexte inédit de crise sanitaire.

La période de confinement commencée en mars 2020 puis de déconfinement progressif à partir du mois de mai 2020 a bouleversé votre quotidien et celui de vos enfants. Lors de la mise en œuvre des nouvelles mesures sanitaires parfois très complexes, nous nous sommes efforcés de vous apporter le maximum de services, n'hésitant pas à mobiliser de nouvelles ressources.

Cette crise sanitaire n'étant pas terminée à ce jour, un nouveau protocole pourrait à nouveau s'imposer à nous dès septembre 2020. Soyez assurés que la municipalité aura à cœur d'appliquer toute nouvelle mesure avec efficacité et l'intérêt de vos enfants restera toujours prioritaire à nos yeux.

Pour cette nouvelle année scolaire, aucun changement notable n'intervient dans l'organisation de nos services qu'il s'agisse du restaurant scolaire, des accueils proposés, des tarifs appliqués ou encore des modalités d'inscription via le « Portail Famille ». La présente brochure vous détaille l'ensemble des modalités de fonctionnement de chacun d'eux.

Dans un proche avenir, nous nous pencherons sur la refonte puis l'harmonisation des tarifs appliqués par les communes historiques de Francin et de Les Marches. Nous ne manquerons pas alors de vous tenir informés.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle rentrée scolaire et je présente à vos enfants tous mes vœux de réussite !

Caroline LEVANNIER  
Adjointe au Maire, déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse

# Un Portail internet dédié aux familles

Depuis le 1er janvier 2018, plus aucune inscription ou annulation par email ou téléphone n'est traitée : vous utilisez la nouvelle interface du Pôle Enfance-Éducation, le Portail Familles, accessible via le site internet de la commune [www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)

Au moment du dépôt de votre dossier d'adhésion pour une 1ère inscription, le Pôle Enfance-Éducation crée votre inscription sur le logiciel Noé et vous envoie vos codes personnels « identifiant » et « mot de passe ». L'identifiant est l'adresse mail communiquée dans le dossier d'inscription.

Les inscriptions annuelles sont saisies directement par le service enfance/éducation.

Les inscriptions/annulations ponctuelles ou irrégulières concernant uniquement les Accueils du matin, du soir et la restauration scolaire sont gérées par les familles sur le Portail Familles.

Les inscriptions aux autres services périscolaires (étude dirigée, Mini-schools) sont gérées auprès de votre Pôle Enfance-Éducation par email.

Attention, la simple demande d'inscription/annulation sur le Portail Familles ne vaut pas validation : un message de prise en compte de votre demande vous est transmis par email.

## Cas particuliers

En cas de maladie de l'enfant entraînant son absence en classe ou pour tout autre événement à caractère exceptionnel (décès, accident, naissance...), l'annulation d'une inscription (accueil du soir) peut se faire jusqu'au matin même avant 8h30.

Voir modalités en pages 16 à 19.

En cas de sortie scolaire : pas de démarche à effectuer. En liaison avec les enseignants, le Pôle Enfance-Éducation est au courant de l'absence de l'enfant.

Tout au long de l'année scolaire, le Portail Familles vous permet d'effectuer vos planifications en ligne, 7 jours/7, 24 h/24, et ce, jusqu'au jeudi 10 h pour toute réservation ou annulation pour la semaine suivante.

Au delà de ce délai, aucune demande n'est prise en compte. Par conséquent, toute demande pour la semaine en cours reste impossible.



# Sécurisation des accès

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires (plan Vigipirate national), le contrôle d'accès aux lieux d'accueil de vos enfants est aujourd'hui opérationnel. Nous vous demandons de respecter les quelques règles indispensables au bon usage de ces installations :

## À l'école élémentaire Crincaillé

- La récupération des enfants se fait par la porte d'entrée de l'école élémentaire (face au passage piétons). Pas d'entrée/sortie par le portail du square Amédée V.
- Utiliser le bouton d'appel du visiophone (même si une autre personne l'a déjà fait, attendre son tour) et décliner son identité. L'agent d'animation autorisera ou non l'accès au bâtiment (selon liste d'appel journalière) et va chercher l'enfant dans une des salles de l'établissement.
- Ne pas laisser entrer une autre personne en même temps que vous. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
- Ne pas déambuler dans l'école, mais se rendre directement dans la salle plurivalente (2ème porte à gauche après le sas d'entrée).
- Ne pas stationner dans l'école, des enfants encadrés par des enseignants font leurs devoirs et pourraient être dérangés.

## À l'espace Bellegarde

- La récupération des enfants se fait par le portillon. *Pas d'entrée/sortie par le grand portail.*
- Utiliser le bouton d'appel de l'interphone (même si une autre personne l'a déjà fait, attendre son tour) et décliner son identité. L'agent d'animation autorisera ou non l'accès au bâtiment (selon liste d'appel journalière).
- Ne pas laisser entrer une autre personne en même temps que vous. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

# Les lieux d'accueil

## Locaux partagés

- Le groupe scolaire public Crincaillé avec ses cours de récréation
- La salle Montgrabelle
- Le plateau sportif

## Locaux réservés aux Lutins

- Une salle d'activités pour les plus de 6 ans et les "extérieurs"
- Une salle d'activités pour les moins de 6 ans dans l'Espace Bellegarde
- Le restaurant scolaire comprenant 2 salles de restauration
- Le bureau de la Direction
- Une salle d'attente.



## L'encadrement



Marie-Ange LE CERF  
Directrice



Marie-Odile BASS



Kathleen BOIS

- Une directrice  
Marie-Ange LE CERF
- Une commission municipale enfance/éducation, sa maire adjointe Caroline LEVANNIER et sa conseillère municipale déléguée Séverine DEBERNARDI
- Une équipe de professionnels
- Des intervenants extérieurs ponctuels. L'équipe des agents titulaires ou contractuels (ci-contre) est parfois renforcée d'animateurs diplômés intervenant sur les temps de restauration scolaire, les accueils (matin, soir).



Catherine BORGNE



Véronique CORTESE



Cindy DASSONVILLE



Lydie DURAND



Colette GARET



Isabelle GARET



Léa LAURENT



Hélène LECLERCQ



Cécile ROBERTO



Sabrina ROBINET



Patricia SOUDANI



Morgane SULPICE



Anne-Marie TEYPAZ

## Nos objectifs pédagogiques et éducatifs

- Sensibiliser les enfants et les jeunes à l'environnement en privilégiant les activités extérieures, en axant des projets sur le thème de la nature.
- Responsabiliser les enfants et les jeunes en favorisant l'entraide et en les amenant à être force de proposition.
- Favoriser l'autonomie des enfants et jeunes en leur permettant d'être acteurs de leur temps de loisirs.
- Développer la curiosité et la socialisation des enfants et des jeunes en favorisant découverte ou échange de savoir, en développant l'esprit de groupe et en respectant les autres.

# Avant et après la classe

Les accueils périscolaires concernent l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune, à partir de 3 ans (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre).

Le Pôle Enfance-Éducation organise ces accueils de 7h30 à 8h20, et de 16h30 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ils permettent de répondre aux besoins de garde des familles. L'équipe d'animation propose des moments de détente aux enfants au travers d'activités multiples et variées, dans le respect de leur choix et de leur rythme de vie.

## Prise en charge des enfants : les périmètres de responsabilité

### École maternelle

à la fin de la classe, les enfants inscrits aux prestations périscolaires sont pris en charge, dans chaque classe, par les agents municipaux référents. Les enfants non récupérés par un adulte autorisé sont dirigés vers les services périscolaires (accueil du soir), **uniquement dans le cas où la famille possède déjà un dossier d'adhésion de l'année scolaire en cours au Pôle Enfance-Éducation.**

### École élémentaire

à la fin de la classe, les enfants inscrits aux prestations périscolaires sont pris en charge par les agents municipaux référents, dans la cours de l'école. **Seuls les enfants figurant sur les listes d'appel de la prestation, sont pris en charge.**

.....

Depuis le 1er janvier 2018, les réservations et annulations des participations aux temps périscolaires sont **gérées par internet via Le Portail Familles** du site de la commune.

Sur le Portail Familles, planifiez vos réservations et annulations pour la semaine suivante : vous avez jusqu'au jeudi à 10 h.

**Au delà de ce délai aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte. Par conséquent, toute demande pour la semaine en cours reste impossible.**

.....

Annulations exceptionnelles : Voir modalités en pages 16 à 19.



# Accueil du Matin

Lundi

À PARTIR DE 3 ANS (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)

Mardi

Lieux d'accueil : à l'Espace Bellegarde, dans la salle petite enfance pour les 3-5 ans et dans la salle d'activités du Pôle Enfance-Éducation pour les enfants de plus de 5 ans.

Jeudi

Attention : pas d'accueil après 8 h 15 (traversée des enfants pour rejoindre le groupe scolaire de Crincaillé et l'école Saint-Maurice).

Vendredi

07:30

08:15

## TARIFS EN EUROS POUR LA PRESTATION

Quotient familial (QF)	Famille de Porte-de-Savoie	Famille Hors commune
QF 1 (< 500)	1,35	2,55
QF 2 (QF de 501 à 700)	1,65	2,65
QF 3 (QF de 701 à 1000)	1,95	2,70
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	2,25	2,75
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	2,55	2,85
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	2,85	3,00
QF 7 (QF > 2101)	3,00	3,00

Toute prestation entamée est due. Modalités voir pages 16 à 19

Par exemple, pour réserver l'accueil du matin de mardi prochain, vous avez jusqu'à jeudi 10 heures.

**Attention, exclusivement sur le portail famille !**

# Accueil du soir

Lundi

À PARTIR DE 3 ANS DE LA MATERNELLE AU CM2  
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)

Mardi

Lieux d'accueil : à l'Espace Bellegarde, dans la salle petite enfance pour les 3-5 ans et dans la salle d'activités de l'Accueil de Loisirs pour les enfants de plus de 5 ans (Grande Section de maternelle + CP).

Jeudi

Vendredi

16:30

18:30

à l'école élémentaire Crincaillé (salle plurivalente ou salle de sports ou B.C.D), pour les enfants du CE1 au CM2. à partir de 18h00, tous les enfants rejoignent l'Espace Bellegarde. L'Accueil de Loisirs se réserve la possibilité de ramener les enfants à l'Espace Bellegarde, à partir de 17h30, en fonction du nombre d'enfants. Vous en serez avertis par email. **À 16h45, les enfants inscrits en étude dirigée rejoignent l'enseignant (voir page 11).**

## TARIFS EN EUROS POUR 1 HEURE

Quotient familial (QF)	Famille de Porte-de-Savoie	Famille Hors commune
QF 1 (< 500)	1,35	2,55
QF 2 (QF de 501 à 700)	1,65	2,65
QF 3 (QF de 701 à 1000)	1,95	2,70
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	2,25	2,75
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	2,55	2,85
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	2,85	3,00
QF 7 (QF > 2101)	3,00	3,00

Toute prestation entamée est due. Modalités voir pages 16 à 19

Les enfants peuvent choisir entre différentes activités proposées par l'équipe d'animation (dessins, jeux de société, activités en lien avec la thématique mensuelle du restaurant scolaire) ou être eux-mêmes force de propositions. La possibilité est offerte, pour les enfants qui le souhaitent, de commencer leurs devoirs. L'animateur de l'Accueil de Loisirs présent dans la salle n'a pas pour rôle d'aider les enfants ; il est garant d'une atmosphère de travail calme.

# L'Anglais en s'amusant !

Lundi

DE 3 À 12 ANS EN FONCTION DE L'ATELIER  
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre). Nombre de places limité.

Mardi

Lieu d'accueil : une salle de l'école maternelle de Crincaillé.

Jeudi

Vendredi

16:45

17:45

25 séances pour s'initier à la langue anglaise pour les enfants à partir de 3 ans. Chants, comptines, sketches... Cette activité, en partenariat avec l'association Mini-schools, se déroule de 16h45 à 17h45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les groupes sont constitués en fonction de l'âge de l'enfant, du nombre d'années d'anglais effectuées. Une réunion d'information, la première quinzaine de septembre est programmée. à cette occasion, les familles intéressées préinscrivent leur enfant. Modalités voir pages 16 à 19

De 16:30 à 16:45 : Temps de récupération des enfants et goûter

# Étude dirigée

Lundi

DU CP AU CM2

Mardi

Jeudi

Vendredi

16:45

17:45

De 16:30  
à 16:45 :  
Temps de  
récupération  
des enfants et  
goûter

Inscription au  
trimestre.

L'étude dirigée est encadrée par des enseignants des écoles de la commune.

Elle permet aux élèves qui la fréquentent, de réaliser dans des conditions de calme nécessaire, le travail inscrit dans les cahiers de textes. L'enseignant est le garant d'une atmosphère de travail calme. L'étude dirigée permet à l'enfant d'être aidé dans ses devoirs écrits. À l'issue de l'étude dirigée, les leçons ne seront pas forcément sues. Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. Le groupe est ouvert à un maximum de 8 enfants pour un enseignant. Une nouvelle étude sera ouverte lorsqu'un groupe de 8 enfants sera constitué.

**L'inscription est valable pour le trimestre. La famille s'engage à l'assiduité de son enfant.**

La récupération des enfants n'est possible qu'à l'issue de l'étude dirigée.

**Les enfants ont la possibilité de rejoindre l'Accueil du soir après 17h45 avec une facturation supplémentaire (tarif Accueil du soir).**

**À partir de 18h00, tous les enfants rejoignent l'Espace Bellegarde.**

En dessous de 5 enfants inscrits, l'Accueil de Loisirs se réserve le droit d'annuler cette prestation. Les parents seront tenus informés au maximum le vendredi de la semaine précédente.

## TARIFS EN EUROS POUR 1 HEURE

Quotient familial (QF)	Famille de Porte-de-Savoie	Famille Hors commune
QF 1 (< 500)	1,85	3,40
QF 2 (QF de 501 à 700)	2,50	3,70
QF 3 (QF de 701 à 1000)	3,10	4,35
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	3,70	4,95
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	4,35	5,60
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	4,95	6,20
QF 7 (QF > 2101)	5,60	6,20

Modalités voir pages 16 à 19

Attention !

Il n'y a pas d'étude dirigée la semaine de rentrée scolaire et la semaine précédant la fin de l'année scolaire.

# Restauration scolaire

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

DE 3 ANS À 12 ANS (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)

Maternelle

Elémentaire

11:45

13:35

12:00

13:50

## Le restaurant scolaire est divisé en deux salles

▪ **Une salle pour les enfants de Maternelle / CP** pouvant accueillir 56 enfants. Les enfants sont servis à table, par des agents d'animation communaux. Possibilité de faire 2 services : 1 service composé d'enfants de petite et moyenne sections de maternelle et 1 service constitué d'enfants de grande section de maternelle et de CP.

▪ **1 salle pour les enfants d'âge élémentaire (CE/CM)** pouvant accueillir 56 enfants. Le service est en « self ». Les enfants, en arrivant dans la salle, prennent dans un premier îlot, le plateau avec les couverts, la serviette et le pain. Ils se dirigent vers le second îlot et prennent l'entrée (froide), le fromage et le dessert. Ils vont s'installer et commencent à manger l'entrée. Une fois l'entrée terminée, ils se lèvent et vont chercher le plat chaud. à la fin du repas, ils débarrassent entièrement leur plateau (partie laverie).

Le fonctionnement en self nous permet des rotations plus rapides. Les enseignants ainsi que les agents communaux auront la possibilité de déjeuner sur place.

Depuis le 1er janvier 2018, les réservations et annulations des participations aux temps périscolaires sont gérées par internet via **Le Portail Familles** du site de la commune.

Sur le Portail Familles, planifiez vos réservations et annulations pour la semaine suivante : vous avez jusqu'au jeudi à 10 h.

Au delà de ce délai aucune inscription ou annulation ne sera prise en compte. Par conséquent, toute demande pour la semaine en cours reste impossible.

Annulations exceptionnelles : Voir modalités en pages 16 à 19.

### TARIFS EN EUROS POUR LA PRESTATION RESTAURANT SCOLAIRE

Le tarif des repas est fixé pour chaque année scolaire par le Conseil Municipal. Le prix est calculé en tenant compte du coût du repas, des charges de personnel et des frais de fonctionnement.

QF	Famille de Porte-de-Savoie	Famille Hors commune
QF 1 (< 500)	3,60	4,10
QF 2 (QF de 501 à 700)	3,95	4,45
QF 3 (QF de 701 à 1000)	4,65	5,20
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	5,35	6,35
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	6,10	7,10
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	6,80	7,45
QF 7 (QF > 2101)	7,20	7,60

Toute prestation entamée est due. Modalités voir pages 16 à 19

## Encadrement

L'encadrement des enfants est assuré par des agents communaux, animateurs diplômés ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation).

Les adultes aident dans la découpe des aliments mais aussi dans l'apprentissage du goût et de la découverte des saveurs,

**Aucune sortie n'est autorisée pendant la pause méridienne sauf cas exceptionnels ayant fait l'objet d'un accord préalable de la responsable du service enfance/éducation**

des variétés de fruits et légumes.

Au moins une fois par trimestre, les élus, membres de la commission enfance / éducation sont invités à participer au repas.

## Bon appétit !

Les repas sont élaborés par un prestataire de service extérieur, homologués par une diététicienne, acheminés en liaison froide puis remis en température sur place par le personnel communal. La restauration scolaire a une vocation collective, elle ne peut répondre à des préférences ou des convenances personnelles. C'est aussi un temps d'éducation nutritionnelle, de partage et de découverte.

Pour garantir l'équilibre alimentaire, il existe 2 types de portions (maternelle et élémentaire) et le repas est servi aux enfants dans toutes ses composantes. Aucun aliment non prévu au menu ne peut être introduit (hors panier repas dans le cadre d'un PAI, voir ci-contre).

Un menu sans viande est proposé. Cette proposition doit être précisée au moment de l'inscription, dans le dossier individuel de l'enfant. Le tarif est maintenu.

Les menus du mois en cours sont affichés à l'entrée des écoles et consultables sur le site de la mairie :

[www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)



## Repas à thème

L'équipe d'animation, dans le souci de développer davantage la qualité de ce service, concocte à chaque rentrée scolaire, un « voyage culinaire » (5 pays). Le prestataire en charge des repas prend part à ce projet. Les salles de restauration sont, à chaque repas à thème, aux couleurs du pays ou de l'époque. Tous les éléments de décoration sont fabriqués par les enfants pendant les temps d'Accueil du matin et du soir.

## Santé

Le personnel communal chargé de la surveillance et du service **n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants.**

**Aucun enfant n'est autorisé à introduire et à prendre un médicament dans les locaux du service de restauration collective.**

Le représentant légal de l'enfant qui doit suivre un traitement médical doit demander au médecin traitant un traitement tenant compte des contraintes du service de restauration scolaire.

## PAI : le Projet d'Accueil Individualisé

Les enfants victimes d'allergie ou d'intolérance alimentaire attestée médicalement, doivent être signalés au service enfance/éducation.

Si tel est votre cas, vous devez établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), renouvelable chaque année. Il est à demander auprès des directions des écoles. L'enfant pourra alors apporter son panier repas qui sera à déposer par les parents chaque matin, à l'Accueil de Loisirs. Un tarif spécifique pour cette prestation est appliqué. **Les paniers repas ne sont autorisés que pour les enfants bénéficiant d'un PAI.**



## Leztroy, le traiteur du restaurant scolaire

Le marché de repas a été attribué au prestataire Leztroy basé à Serrière en Chautagne.

Ses qualifications, ses références, la diversité de ses menus et son positionnement résolument « développement durable » ont fait l'unanimité auprès des commissions Enfance & Éducation et Appel d'offres qui ont étudié les dossiers des 5 candidats.

La société Leztroy déjà présente dans plusieurs restaurants scolaires du territoire (Saint-Baldoph, Myans, Chignin, Jacob Bellecombette...) privilégie des menus à base de produits bruts issus de l'agriculture biologique et des circuits courts avec des producteurs et fournisseurs locaux.

Plus d'infos sur Leztroy : [www.leztroy-restauration.com](http://www.leztroy-restauration.com)

---

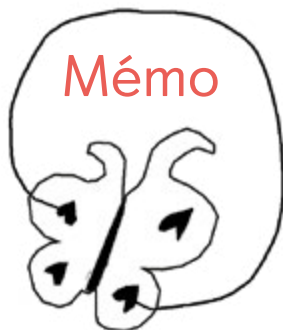
Mon Livret  
des Lutins



Ce livret est un réel outil de liaison entre l'équipe d'animation, les enfants et leurs parents.

Il centralise les règles de vie des services périscolaires et permet à l'équipe d'animation, avant chaque période de vacances scolaires, de faire part à la famille, des progrès de l'enfant, des difficultés rencontrées.

**Il est remis aux familles pour consultation, dès qu'un « mot » y est consigné. Merci de nous le déposer dûment signé.**



Adhérez à l'Accueil de Loisirs c'est aussi connaître les modalités du règlement intérieur !  
En voici quelques rappels :

## Service minimum d'accueil

En cas de grève d'au moins 25% des enseignants des écoles maternelle ou élémentaire publiques, la commune de Porte-de-Savoie assure, dans la limite de ses capacités, un service minimum d'accueil, dans les conditions prévues dans la loi du 20 août 2008. Les services périscolaires et la restauration scolaire sont également maintenus.

## Objets personnels

Il est recommandé aux parents d'éviter que leurs enfants soient en possession d'objets personnels avec ou sans valeur, la commune déclinant toute responsabilité en cas d'échange, de perte ou de vol de ces objets.

## Incident et accident

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille sur la fiche d'inscription est prévenu par téléphone, le directeur de l'école ou l'enseignant de l'enfant est informé.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions nécessaires (pompiers ou SAMU). Le responsable légal est immédiatement informé.

## Adhésion et inscription

Voir Modalités pages 16 à 19.

# Modalités Pôle Enfance- Éducation

## LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial (Q.F.) permet une tarification ajustée aux ressources des familles. Ce paramètre qui sert à la facturation de toutes les prestations est délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le QF est valable toute l'année scolaire. Cependant, une baisse significative des ressources peut être examinée par le C.C.A.S. de Porte-de-Savoie sur présentation d'une demande écrite et de justificatifs. Renseignements auprès de la directrice du Pôle Enfance-Éducation.

Le QF peut, à titre exceptionnel (radiation de la CAF par exemple) être calculé par le Pôle Enfance-Éducation sur présentation des justificatifs de ressources de la famille.

Le bulletin d'inscription est à retirer au bureau de l'Accueil de Loisirs communal à l'Espace Bellegarde ou à télécharger sur le site internet de la commune : [www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)

L'inscription est effective lorsque le dossier est complet : bulletin d'inscription renseigné, pièces à fournir jointes, impayés soldés et cotisation d'adhésion réglée.

Dossier à déposer en mains propres au bureau du Pôle Enfance-Éducation.

## Liste des pièces à fournir par la famille

### Par enfant :

- La fiche individuelle d'inscription et les autorisations parentales dûment complétées et signées.
- 1 photo d'identité de l'enfant.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire en cours
- Le "Livret des Lutins" dûment signé (pour les services périscolaires uniquement).
- La fiche sanitaire dûment complétée.
- La photocopie des pages du carnet de santé concernant les dates de vaccinations.

### Par famille :

- Un document de la CAF ou de la MSA sur lequel apparaît le numéro d'allocataire. Pour information, le QF utilisé sera celui au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la rentrée 2020-2021.
- L'autorisation de prélèvement + 1 RIB.

Le règlement de tarification délibéré au conseil municipal est disponible auprès du bureau de direction du Pôle Enfance-Éducation ou consultable sur notre site internet [www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)



# Modalités Pôle Enfance- Éducation

Le dossier d'adhésion doit être remis au bureau de l'Accueil de Loisirs, au plus tard le vendredi 16 juillet 2021 pour l'année scolaire 2021 - 2022. Prévoir 10 minutes pour ce rendez-vous annuel.

À chaque fin d'année scolaire, un bilan des impayés sera établi, la famille concernée ne peut réinscrire un enfant sans que les impayés de l'année précédente ne soient préalablement acquittés.

## Conditions générales

Chaque famille utilisatrice doit impérativement avoir remis, au préalable, un dossier d'inscription complet et être à jour de ses cotisations et du règlement de ses factures.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et l'accès aux prestations sera refusé. Les enfants accueillis devront avoir leurs 3 ans entre septembre et décembre de l'année en cours et être scolarisés.

La Direction du Pôle Enfance-Éducation, en liaison avec les Directions des écoles, se réserve la possibilité de limiter l'accès aux prestations des élèves des écoles maternelles pour tenir compte de leur bien-être global.

## Facturation et règlement

Une facture mensuelle sera adressée, par mail, aux familles. Règlement possible par chèque ou par prélèvement automatique.

Passée la date limite de règlement : ne pas déposer le chèque dans la boîte aux lettres de l'Accueil de Loisirs, mais attendre la réception de l'avis des sommes à payer, envoyé par la Trésorerie de Montmélian. Le règlement se fera directement auprès de la Trésorerie de Montmélian, en rappelant les références (numéro de titre, montant...).

## Déménagement de la famille

Le tarif appliqué à la famille dépend du fait qu'elle est domiciliée ou non sur la commune de Porte-de-Savoie. En cas de déménagement en cours d'année, la famille doit en informer le bureau du Pôle Enfance-Éducation. Le tarif « Hors commune » est appliqué à la date du déménagement.



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

94, place de la mairie 73800 PORTE-DE-SAVOIE  
Tél. 04 79 28 17 04 - periscolaire@porte-de-savoie.fr  
[www.porte-de-savoie.fr](http://www.porte-de-savoie.fr)

# Modalités Pôle Enfance-Éducation

Se connecter  
sur Le portail  
familles ?

voir page 4

## Les Accueils du matin et du soir & la Restauration scolaire

<b>INSCRIPTION</b>	<p>Dossier d'adhésion complet. Réservations en ligne pour la semaine suivante : clôture des demandes le jeudi à 10 h.</p> <p>Possibilité de modifier les réservations des jeudi et vendredi, pour les accueils (matin et soir) uniquement, jusqu'au lundi lundi, 10 heures, de la même semaine.</p>
<b>ANNULATION</b>	<p>Annulations en ligne pour la semaine suivante : clôture des demandes le jeudi à 10 h.</p> <p>Possibilité de modifier les réservations des jeudi et vendredi, pour les accueils (matin et soir) uniquement, jusqu'au lundi, 10h00, de la même semaine.</p> <p>Le Pôle Enfance-Éducation se réserve le droit de facturer la prestation lorsque l'enfant n'est pas présent alors qu'il a été inscrit.</p> <p><b>Cas particuliers :</b> En cas d'absence de l'enfant, pour cause de maladie, absence de l'enseignant ou pour tout autre événement à caractère exceptionnel (décès, accident, naissance...), l'annulation d'une inscription (pour les accueils matin et soir uniquement) peut se faire jusqu'au matin même avant 8h30 auprès du Pôle Enfance-Éducation, par téléphone ou email. Dans tous les cas, un "bon d'absence à l'école" doit être transmis dans les 48 heures au service enfance/éducation.</p> <p>Si la durée de l'absence est supérieure à une journée, la famille doit impérativement en informer le Pôle Enfance-Éducation par téléphone ou email.</p> <p><b>Restaurant scolaire :</b> Le repas du premier jour d'absence est facturé. En aucun cas, les repas des enfants absents ne peuvent être récupérés par la famille.</p> <p>En cas de sortie scolaire : pas de démarche à effectuer. En liaison avec les enseignants, l'Accueil de Loisirs est au courant de l'absence de l'enfant.</p>
<b>COMMENT ?</b>	<p>Réservations/annulations en ligne, en se connectant sur la plateforme "Portail Familles" accessible via le site internet de la commune, 7 jours/7, 24 heures/24 : <a href="http://www.porte-de-savoie.fr">www.porte-de-savoie.fr</a></p> <p>Vos codes confidentiels, identifiant et mot de passe, vous sont fournis lors de votre demande d'adhésion annuelle.</p> <p>Depuis le 1er janvier 2018 aucune réservation/annulation par téléphone ou email n'est prise en compte.</p>

# Modalités Pôle Enfance-Éducation

L'Etude dirigée  
& les Mini-schools «L'anglais en s'amusant»

<b>INSCRIPTION</b>	<p><b>Etude dirigée :</b> Dossier d'adhésion complet. Inscription au trimestre uniquement.</p> <p><b>Mini-schools :</b> Dossier d'adhésion complet + fiche remplie + règlement effectué (pour le cycle entier de 25 séances). Nombre de places limité, inscription dans l'ordre d'arrivée.</p>
<b>ANNULATION</b>	<p>Annulation impossible pour le trimestre ou en cours de cycle.</p> <p><b>Cas particuliers :</b></p> <p>En cas d'absence de l'enfant, pour cause de maladie, ou pour tout autre événement à caractère exceptionnel (décès, accident, naissance...), la famille doit impérativement en informer le Pôle Enfance-Éducation par email.</p> <p>En cas de sortie scolaire : pas de démarche à effectuer. En liaison avec les enseignants, l'Accueil de Loisirs est au courant de l'absence de l'enfant.</p>
<b>COMMENT ?</b>	<p>Uniquement au bureau du Pôle Enfance-Éducation aux horaires d'ouverture.</p>

Le Pôle Enfance-Éducation se réserve le droit de facturer la prestation en cas de non respect de ces modalités inscrites au règlement intérieur.

# Horaires des écoles

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

**Saint Maurice**

8:30

13:45



11:45

16:30

ouverture des portes  
à 8h20 et 13h35

**Crincaillé  
Maternelle**

8:30

13:45



11:45

16:30

ouverture des portes  
à 8h20 et 13h35

**Crincaillé  
Élémentaire**

8:30

14:00



12:00

16:30

ouverture des portes  
à 8h20 et 13h50

# Vacances

Le départ en vacances a lieu après la classe,  
la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

**Rentrée**

mardi 1<sup>er</sup> septembre  
2020

**Toussaint**

samedi 17 octobre  
2020



lundi 2 novembre 2020

**Noël**

samedi 19 décembre  
2020



lundi 4 janvier  
2021

**Hiver**

samedi 6 février 2021



lundi 22 février 2021

**Printemps**

samedi 10 avril 2021



lundi 26 avril 2021

**Vacances d'été**

mercredi 7 juillet  
2021

Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021.